

Procès-verbal n° 21-2023
Assemblée générale du Conseil intercommunal

Le jeudi 1^{er} juin 2023, à 18h00
Bex, salle de conférences de l'ARASAPE

Présidence	M. Léonard Studer, Président
Présences	Selon liste annexée
Excusés	<i>Délégués :</i> M. Maximilien Stauber, Château-d'Oex M. Julien Cattin, Roche <i>Comité :</i> Mme Maude Allora, Aigle

Ordre du jour

1. Accueil et adoption de l'ordre du jour
2. Présentation « *Besoins en places d'accueil pour le Chablais VD* » - M. Abram Pointet, Microgis
3. Présentation « *Statistiques AJE* » - Mme Murisier, directrice réseau « Enfants Chablais »
4. Présentation « *Nouvelles grilles tarifaires* » - M. Florian Gossin, consultant
5. Présentation « *Présentation de la DGCS et des enjeux de la politique sociale* » - MM. Fabrice Ghelfi, directeur général et Antonello Spagnolo, directeur
6. Présentation « *Projet antenne sociale à Aigle* » – M. Galeano, directeur CSR/AAS

Dès 20h00 :

7. Assermentation de délégués
8. Election d'un membre à la Commission de gestion
9. Adoption du procès-verbal de l'AG extraordinaire du 18.11.2022
10. Rapport du président du Comité de direction
11. Préavis 02-2023 « Grille tarifaire et modification du règlement du réseau « Enfants Chablais » - Rapport des commissions
12. Préavis 01-2023 « Comptes et gestion 2022 » - Rapport de la Commission de gestion
13. Rapport 2022 de la Commission de gestion
14. Informations du Comité de direction
15. Propositions individuelles et divers

* * *

1. Accueil et adoption de l'ordre du jour

M. Léonard Studer, président, ouvre la séance avec les salutations d'usage. Il souhaite la bienvenue aux déléguées et délégués ainsi qu'aux nombreux conférenciers du soir. Avec 16 membres présents, le quorum est atteint et l'assemblée peut valablement délibérer. Mmes Ferrara (Rennaz) et Tulot (Roche), retenues par une autre obligation, arriveront en cours de séance.

Le Président fait adopter l'ordre du jour copieux en 15 points tel que figurant dans la convocation reçue par les déléguées et délégués dans les délais requis.

Il donne la parole aux différents intervenants qui vont se succéder à la tribune en préambule à la partie statutaire (points 2 à 6). Leurs textes et présentations seront joints au procès-verbal.

2. Besoins en places d'accueil pour le Chablais vaudois

La parole est donnée à M. Abram Pointet, directeur de la société Microgis SA, pour sa présentation.

3. Statistiques AJE

Mme Murisier, directrice du réseau « Enfants Chablais », commente à l'intention des déléguées et délégués différentes données relatives au Réseau.

4. Nouvelles grilles tarifaires

M. Florian Gossin présente les résultats de l'étude pour laquelle il a été mandaté et dont le préavis en découlant est soumis au Conseil au point 11° de l'ordre du jour.

5. La DGCS et les enjeux de la politique sociale

MM. Fabrice Ghelfi et Antonello Spagnolo détaillent à l'intention des délégués les différentes actions du Département en termes de prestations sociales, leurs aspects financiers, les perspectives et défis à venir.

6. Projet d'une antenne sociale à Aigle

M. François Galeano, directeur du secteur CSR/AAS, explique les raisons d'un tel projet.

7. Assermentation de délégués

Mme Christine Christen, Municipale, a été désignée comme nouvelle déléguée de la commune de Corbeyrier en remplacement de Mme Déborah Segui, démissionnaire.

M. Jean-Luc Berdoz, Municipal, a été désigné comme nouveau délégué de la commune d'Yverne. Le remaniement des dicastères consécutif au décès d'un de ses membres et à l'élection complémentaire qui s'en est suivi en est la cause. M. Berdoz remplace ainsi M. Maxime Isoz, appelé à reprendre un nouveau secteur au sein de l'Exécutif vuargnéran.

8. Election d'un membre à la Commission de gestion

Avec la démission de Mme Segui, une place est devenue vacante, laquelle a été soumise à candidature auprès de l'ensemble des déléguées et délégués. La Commune d'Ollon a fait part de l'intérêt de M. Gilbert Freymond et c'est par acclamations, en l'absence d'autres candidats, que les membres du Conseil l'élisent à cette fonction.

9. Adoption du procès-verbal n° 20-2022 de l'Assemblée d'automne du 18.11.2022

Moyennant la correction que Mme Stettler est la déléguée de la commune de Chessel et non de Noville, le procès-verbal est adopté à l'unanimité des membres présents, avec remerciements.

10. Rapport du président du Comité de direction

L'essentiel de l'activité de l'année écoulée, qui a connu le changement à la présidence de Mme Allora à M. Lecci, figure dans le rapport 2022 de l'ARASAPE que les déléguées et délégués ont reçu. Leurs textes figurent en annexe au présent procès-verbal.

M. Lecci revient sur le tour des communes qu'il a effectué avec Mme Murisier et dit leur satisfaction par rapport à la qualité des échanges. Il les remercie de l'accueil positif qui leur a été réservé. La nécessité de communiquer et de collaborer est démontrée et sera poursuivie.

M. Lecci précise, s'agissant de la future antenne d'Aigle et de la part à charge de l'ARASAPE de CHF 330'000.-, qu'avec M. Galeano et ses services ils investigueront sur la nécessité ou non de déposer un préavis, les fonds affectés à cette dépense étant de fait propriété de l'Etat.

Il rappelle la date du 21 septembre 2023 lors de laquelle deux préavis seront soumis au Conseil, à recevoir tout prochainement par les déléguées et les délégués, soit :

- le dossier « Plan de prévoyance LPP » d'une part, avec une commission ad hoc qui traitera des aspects politiques et stratégiques et, d'autre part, la Commission de gestion pour la partie finances
- Le statut du personnel des AMF – accueillantes en milieu familial – dont l'étude sera soumise à une seule commission ad hoc

11. Préavis n° 02-2023 « Grille tarifaire et modification du règlement du réseau « Enfants Chablais » - Rapport des commissions

M. Studer reprend la main et rappelle que l'objet de ce préavis a fait l'objet d'une présentation au point 4° de l'ordre du jour. Il en déduit que la partie technique de cette nouvelle grille tarifaire est désormais acquise. Il appartient au Conseil de passer en revue l'ensemble du règlement, point après point, pour adoption.

Au préalable, il donne la parole aux représentantes des deux commissions pour lecture de leurs rapports. Ces derniers ayant été envoyés aux déléguées et délégués, leur lecture n'est pas demandée.

Mme Brugger, pour la commission ad hoc, lit les conclusions du rapport, qui sont identiques à celles du préavis n° 02-2023.

En préambule, Mme Ferrara, pour la Commission de gestion, relève la différence de traitement existant entre les garderies et les mamans de jour s'agissant des petits déjeuners et des goûters, ceux-ci étant facturés en accueil familial mais non en préscolaire. Il est donc demandé au Comité de se pencher sur cette problématique lors de la prochaine mise à jour du règlement. Mme Ferrara donne lecture des conclusions de son rapport, qui sont les mêmes que celles du préavis, soit :

Le Conseil Intercommunal de l'ARASAPE décide :

- *D'accepter la modification de la grille tarifaire pour l'accueil de jour des enfants valable dès le 1^{er} janvier 2024*
- *De modifier les articles du règlement tarifaire du Réseau « Enfants Chablais » tel que détaillés au chapitre 5 du présent préavis*
- *D'autoriser les dépenses extrabudgétaires nécessaires à la mise en place d'un calculateur en ligne et l'adaptation du programme de gestion Kibe pour environ CHF 25'000.-, à porter au débit du compte C.766.3185.009 « Informatique ».*

M. Studer remercie les représentantes des deux commissions et laisse la Direction donner suite à la remarque de la CoGes le moment venu. Il ouvre la discussion, qui n'est pas demandée. Le règlement est passé en revue, page après page, et ne donne lieu à aucune remarque ni question. Soumis au vote, le règlement est adopté à l'unanimité des personnes présentes.

M. Lecci remercie le Conseil de l'acceptation de cette nouvelle grille tarifaire. Le Comité prend bonne note de la remarque de la Commission de gestion par rapport aux goûters, qui sera intégrée au prochain toilettage du règlement dont il est souhaité une compréhension plus aisée.

12. Préavis n° 01-2023 « Comptes et gestion 2022 » - Rapport de la Commission de gestion

M. Studer demande à Mme Tougne de lire les conclusions de son rapport, préalablement envoyé aux déléguées et délégués, qui rejoignent celle du préavis.

M. Studer la remercie et ouvre la discussion, qui n'est pas utilisée. Il relit les conclusions du préavis et les met au vote, qui sont acceptées à l'unanimité, ainsi :

Le Conseil Intercommunal de l'ARASAPE décide :

- *D'accepter de prélever le montant de CHF 7'128.00 (mandat d'étude UAPE Rennaz) sur le fonds de réserve n° 9282.009 « Projets parascolaires »*
- *D'adopter les comptes annuels de l'exercice arrêté au 31 décembre 2022 tels que présentés*
- *De donner décharge au Comité de direction pour sa gestion*

M. Lecci remercie le Conseil de même que les équipes des deux secteurs qui ont fourni un gros travail pour l'établissement dans les temps de ce préavis.

13. Rapport annuel 2022 de la Commission de gestion

M. Studer donne la parole à Mme Habegger pour lecture de son rapport, déjà en mains du Conseil, et lui demande plutôt d'en résumer le contenu.

Mme Habegger estime que ce n'est pas nécessaire. Elle associe ses collègues aux remerciements que la Commission adresse aux quatre structures AJE qu'elles ont visitées et dont elles ont retiré beaucoup d'enseignement.

M. Studer ouvre la discussion, qui n'est pas utilisée. Il remercie la Commission pour les renseignements intéressants qui ressortent du rapport.

14. Informations du Comité de direction

M. Lecci n'a pas d'information complémentaire à apporter au Conseil.

15. Propositions individuelles et divers

M. Montangero (Aigle) annonce qu'il sera absent lors du prochain Conseil du 21 septembre en raison d'une AG de l'ORPC du district d'Aigle. Il s'interroge sur la possibilité d'un agenda coordonné entre les différentes instances intercommunales voire communales, avec l'avantage d'assurer un maximum de présences aux assemblées des unes et des autres.

M. Freymond signale justement la tenue d'une rencontre intercommunale Bex-Ollon ce même soir de septembre.

M. Lecci est conscient de la problématique, malgré que les agendas soient communiqués bien en avance. L'idée d'un agenda commun est séduisante, mais comment la concrétiser ?

M. Studer suggère que M. le Préfet soit saisi de la question, ce qui est approuvé.

La parole n'étant plus demandée, le Président lève la séance, il est 21h07. Il remercie chacune et chacun pour son implication et a le plaisir d'annoncer que l'apéro est servi.

Au nom du Conseil intercommunal de l'ARASAPE

Le Président : Léonard Studer

La Secrétaire : Eliane Desarzens



Bex, le 14 septembre 2023

Annexes : Liste de présence

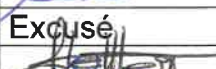
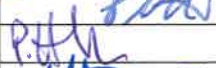
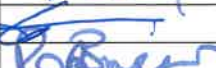
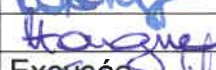
Rapport des commissions sur le préavis n° 02-2023

Rapport de la Commission de gestion sur le préavis n° 01-2023

Rapport annuel 2022 de la Commission de gestion

Assemblée générale de printemps du Conseil intercommunal
Jeudi 1^{er} juin 2023, salle de conférences ARASAPE, Bex
 Liste des présences

• Communes

Mandat	Nom et prénom	Fonction	Signature
Aigle	Montangero Stéphane	Municipal	
Bex	Cossetto Jean-François	Municipal	
Château-d'Oex	Stauber Maximilien	Municipal	Excusé
Chessel	Stettler Séverine	Municipale	
Corbeyrier	Christen Christine	Municipale	
Gryon	Vittoz Georges	Municipal	
Lavey-Morcles	Hauswirth Raoux Pascale	Municipale	
Leysin	Habegger Laurence	Municipale	
Noville	Daenzer Reynald	Municipal	
Ollon	Freymond Gilbert	Municipal	
Ormont-Dessous	Brugger Raphaële	Municipale	
Ormont-Dessus	Tougne Nicole	Municipale	
Rennaz	Ferrara Muriel	Syndique	Excusée
Roche	Cattin Julien	Municipal	Excusé
Rossinière	Pilet Catherine	Municipale	
Rougemont	Genillard Michèle	Municipale	
Villeneuve	Studer Léonard	Municipal	
Yvorne	Berdoz Jean-Luc	Municipal	

• Comité de direction

Président (Rennaz)	Lecci Fabio	Municipal	
Vice-Président (Ch.-d'Oex)	Fatio Eric	Municipal	
Membre (Bex)	Dubois Carmen	Municipale	
Membre (Roche)	Tulot Aurélie	Municipale	Excusée
Membre (Aigle)	Allora Maude	Municipale	Excusée

• Participants

ARASAPE	Galeano François Murisier Malorie Moulin Guillaume Rustemi Fitim Emini Valentina Wyss Lucia	Directeur Directrice AJE Resp. Finances Finances AJE Projet et qualité Resp. adm. AJE	  
---------	--	--	---

• Invités

Préfecture District Aigle	Joly Régis	Préfet	
Microgis	Pointet Abram	Directeur	
Consultant administratif	Gossin Florian		
DSAS, DGCS	Ghelfi Fabrice Spagnolo Antonello	Directeur général Directeur	

Bex, le 01.06.2023/ede